3. — LE TEMPS. — 3 juillet 1935

LES CABINETS DE DESSINS

au dix-huitième siècle

Qu'elle nous présente les « Fauves », les « Salons de 1880 à 1900 », ou le « Siècle de Louis XV », la *Gazette des beaux-arts*, par les expositions qu'elle organise, offre à nos réflexions les thèmes les plus riches.

Aujourd'hui voici rapatriés, pour quelques semaines, les plus beaux dessins français de l'Albertina et du musée de Stockholm, grâce aux efforts de Mlle Assia Rubinstein, à laquelle nous devons encore un catalogue abondant.

Cela peut aussi nous donner l'idée du large éclectisme de l'époque. Connaissez-vous cette collection de Robien, qui dans une galerie du musée de Rennes, montre Vinci voisinant avec Watteau, Dürer à côté des paysagistes hollandais ? Il y a là de quoi faire rougir un peu nos modernes de la spécialisation étroite dans laquelle ils se confinent le plus souvent.

Sous la Régence, l'hôtel Crozat, qui s'élevait au coin de la rue de Richelieu et de l'actuel boulevard des Italiens, fut fréquenté par la plus aimable et zélée société de curieux qu'on ait vue dans l'histoire des arts. Certes, il y avait là de quoi les attirer ; les sculptures et les pierres gravées les plus recherchées, des tableaux, ceux-là mêmes qui, achetés plus tard en bloc par Catherine de Russie, fournirent le noyau du musée de l'Ermitage, enfin 19,000 dessins des grands maîtres, la plus étonnante réunion qu'on ait jamais rassemblée. La Rosalba, si fêtée à Paris en 1720, y habita, et Watteau, à l'humeur instable qui cent fois changea de logis, y vécut près d'un an, acharné à copier Rubens et les beaux Italiens, le Titien, Campagnola ou le Bassan. Il y peignit les panneaux des *Quatre saisons* pour la salle à manger, il y connut de Julienne, son ami le meilleur.

Deux jeunes gens, Mariette et de Caylus, venaient là former leur goût. Si Crozat fut le plus grand collectionneur, Mariette, fils d'un marchand d'estampes, fut l'amateur et l'expert le plus fin et le plus érudit. Le modeste petit M dans un rond, qui marque le coin des dessins lui ayant appartenu, est pour ses émules à la fois une relique et une preuve infaillible d'authenticité. Il fut un apôtre de l'art italien, sans négliger aucune école et en 1769, sur la fin de sa vie, il pouvait écrire : « Ma collection, surtout en Italiens, est peut-être la plus complète et la mieux choisie en Europe. » Oracle et bréviaire des amateurs, ainsi l'appelait de Chennevières, qui, près d'un siècle après sa mort, publia le trésor de notes manuscrites laissé par lui, sur les artistes et les œuvres : l'*Abecedario* fameux.

Avec vingt et un dessins, venus de Stockholm, François Boucher est le plus abondamment représenté. C'est le comte de Tessin, ambassadeur de Suède à Paris, grand client des contemporains Tocqué, Aved, Nattier, Chardin, Oudry, gros acheteur à la vente après décès de Crozat, qui rapporta dans sa patrie tout ce que nous voyons ici. C'était un familier de Boucher, et peut-être plus encore de Mme Boucher. Ne dit-on pas que cette fantaisie de *Faunillane*, imprimée à deux exemplaires, à Badinopolis, avec les illustrations de son ami, ne fut qu'une occasion pour Tessin de faire sa cour à l'épouse ?

Ensemble précieux pour l'étude de Boucher dessinateur : l'amateur savait choisir et, ayant quitté la France en 1742, tout se trouve être de la jeunesse de l'artiste. Celui-ci se vantait d'avoir fait plus de 10,000 dessins, et tous assurément n'étaient pas des chefs-d'œuvre. Jusqu'à lui les dessins restaient dans les ateliers, servant de modèles aux élèves ; à la mort du maître, vendus par paquets, ils étaient dispersés aux quatre vents. Le premier, Boucher en fit un commerce et on en décora les intérieurs, les fermiers-généraux en emplirent leurs portefeuilles, Demarteau en fit d'étonnants fac-similés. Cet atelier devenait une fabrique, Deshays, Baudoin, Fragonard et d'autres y travaillèrent; on dit que Boucher, le matin, au lit, prenant son chocolat, signait les travaux que les élèves lui présentaient. En tout cas il a fait des dessins de toutes sortes, exquis et vulgaires. Parmi ces derniers, quand cessent-ils d'être de sa main ? Problème délicat !

Dans les premiers, rangeons cette *Dame considérant sa bague* : l'influence de Watteau, dont il a gravé une grande partie des dessins, pour le recueil de de Julienne, y subsiste encore; les quatre esquisses en papier bleu ont un charme frère de celui de Tiepolo ; les deux enfants, si magistralement tracés, sur le fond aquarellé de jaune, cela c'est encore du meilleur Boucher, celui du *Bain de Diane* au Louvre, d'*Amyntas* à Tours, des Cartons chinois à Besançon. Mais la *Femme debout*, la *Vénus à la colombe*, qui viennent de l'Albertina, ont une mollesse, une rondeur de procédé qui vont jusqu'à l'écœurement.

Une trentaine de Watteau, c'est une belle récolte. Jamais son crayon ne toucha une feuille sans qu'il y mît toute son âme; peut-être se sentait-il sur cette terre un passager trop précaire pour ne pas avoir la rage de faire mouche à tout coup. Ce qui est sûr, c'est qu'il est presque infaillible, il n'y a quasi pas de Watteau médiocre. Une page de quatre études de têtes, d'après Mlle Sirois, est éblouissante, le papier est comme neuf, les frottis de craie, les vigueurs à la fois impérieuses et subtiles ont gardé toute leur fleur; donner autant de grâce à un visage humain en appuyant si fort sur l'accent individuel du personnage, c'est la magie de Watteau. Admirez encore l'étude d'homme agenouillé, pour l'*Antiope*, du Louvre; c'est aussi puissant qu'un Titien, et quel éclat lui donne le jeu coloré des trois crayons !

Il y a de curieux Mellan, beau graveur du dix-septième siècle, qui fait un constat précis du visage de *Richelieu* et décrit cette petite *Henriette d'Angleterre*, âgée de cinq ans, dont la subtilité l'apparente à Lenain et à Corot; le paysage de Claude, prêté par l'Albertina (ex-collection de Saxe-Teschen), montre, au lavis d'encre, des lointains superbement mouvementés.

Trois Chardin, cela est mieux, car combien de Durameau, de Jeaurat, de femmes à bésicles, passent faussement sous son nom dans les ventes publiques. Si bien que certains finissent par dire qu'il n'y avait pas de dessins de Chardin. Ceux-ci en sont assurément et donnent la clef pour cinq ou six autres. Même, cette tête de sanglier est reproduite par Saint-Aubin, illustrant le catalogue d'un Salon où Chardin exposa.

A propos de Saint-Aubin, ce très précieux petit panneau à lui donné, représentant une « vente » est au vrai un Demachy; on peut le comparer un peu plus loin à l'Hôtel Bullion, du même. Il y a des moments, aux belles époques, où les petits maîtres se haussent au niveau des grands. Il faudrait parler des Greuze, des Robert, des Fragonard et des pittoresques Bergeret, par Vincent; Bergeret, l'amateur qui emmena Frago en Italie, fort crâne en son déshabillé de soie blanche, le mollet avantageux, avec, épars autour de lui, les attributs du collectionneur. Et il nous plaît fort, en quittant les Italiens, de retrouver notre dix-huitième siècle français, qu'on admirait il y a peu d'années jusque dans ses verrues, qu'on a maintenant tendance à rabaisser. Allez voir *Watelet*, par La Tour à l'exposition du Centenaire de l'Académie et dites qui a cette force dans la finesse, cette maîtrise dans la nuance colorée, qui sait mieux rendre la vie mouvante de l'esprit sur un masque humain! Cela tient à côté de n'importe quoi.

JACQUES MATHEY.

A L'HOTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er JUILLET

M. Jean Chiappe préside.

Commissions et rapporteurs. — Dès le début de la séance, le président indique la composition définitive des commissions permanentes et fait procéder à l'élection du président du comité du budget, du rapporteur général du budget, du rapporteur général des comptes et du rapporteur général du personnel.

Pour la présidence du comité du budget, deux candidats, M. Paul Fleurot, président dans l'ancien conseil; M. André Puech.

Avant le vote, M. Paul Fleurot, faisant violence à sa modestie, rappelle l'impartialité dont il a toujours fait preuve et les compliments qu'elle lui a valus de la part de tous ses collègues, sans distinction d'opinion politique.

Après quoi, M. André Puech, candidat de la majorité, est élu par 49 voix contre 37 à M. Paul Fleurot.

M. François Latour est maintenu, sans scrutin, et aux applaudissements de l'assemblée, dans les fonctions de rapporteur général du budget. Ce vote acquis, M. François Latour remercie ses collègues et déclare :

En ce qui concerne la session budgétaire, il va de soi que la responsabilité que je pourrai prendre des finances municipales dépendra essentiellement de la certitude que j'aurai d'avoir derrière moi une majorité d'hommes avec lesquels je me trouverai strictement d'accord sur le terrain financier.

En faisant cette déclaration, j'obéis à un souci élémentaire de loyauté à l'égard d'une assemblée nouvelle qui, à la fin de cette session, mesurera plus exactement qu'aujourd'hui la tâche qui l'attend, et qui doit garder intacte sa liberté d'appréciation sur la politique à suivre dans l'avenir.

A quoi le président, M. Jean Chiappe, a répondu :

Etant donné les conditions de l'élection dont vous venez d'être l'objet, monsieur le rapporteur général, vous ne pouvez vous méprendre sur les sentiments de l'assemblée à votre égard.

Abandonnant les fonctions de rapporteur général du personnel, M. Georges Lemarchand est élu rapporteur général des comptes et c'est M. Contenot qui, par 50 voix contre 33 à M. Pinot, est élu rapporteur du personnel.

Signalons enfin que MM. Besson, Peuch et Torchaussé sont élus membres du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

La péréquation des électeurs sénatoriaux. — M. Georges Lemarchand développe longuement un projet de vœux concernant la péréquation des électeurs sénatoriaux dans le département de la Seine. L'anomalie vient de ce que Paris, avec sa population domiciliée de 2,891,020 habitants, n'a droit qu'à 30 délégués sénatoriaux élus par le Conseil municipal, alors que la banlieue, pour une population totale de 2,042,835 habitants en compte 1,109.

C'est contre cette disproportion « criante, injuste, inadmissible » que proteste M. Lemarchand. Il demande que le nombre des délégués sénatoriaux soit, pour les grandes villes de France comme pour les autres communes des départements, proportionné au nombre des habitants domiciliés. Il demande aussi que le nombre des sénateurs du département de la Seine soit porté à 25, afin d'établir une péréquation normale avec les autres départements de la France métropolitaine.

Après intervention de MM. Hirschowitz et Bour les vœux de M. Lemarchand sont adoptés. Un vœu communiste subordonnant toute réforme à l'établissement de la proportionnelle pour les prochaines élections municipales et législatives est, à la demande de M. Fiancette, renvoyé à la commission par 65 voix contre 17.

La défense passive. — M. Trochu expose sa proposition déposée à la précédente séance, et tendant, en ce qui concerne la défense aérienne, à équiper la population civile de Paris dans les mêmes conditions que le personnel de l'armée de terre. L'orateur ne méconnaît pas que quelque chose a déjà été fait, mais il le considère comme insuffisant et réclame un plan d'organisation. M. Boissière s'associe à son collègue pour reconnaître qu'il convient de prendre en considération les suggestions que devra étudier sans délai la commission compétente.

M. Langeron, préfet de police, s'attache, dans une intervention applaudie, à calmer les alarmes des nouveaux conseillers. Il rappelle le débat qui, sur le même sujet, a déjà eu lieu, en juillet et en avril.

Le préfet ajoute :

Il est inexact de dire que rien n'a été réalisé. Au contraire, le stade de la préparation est largement dépassé. Une question aussi importante, aussi changeante suivant les progrès scientifiques, ne peut être résolue une fois pour toutes et *ne varietur*.

Un opuscule a été édité et mis à la disposition du public. Des avis sont prévus pour faire connaître les abris. Des mesures sont prises pour envisager la mise à la disposition gratuitement de masques pour les familles besogneuses. Mais la question de la généralisation des masques gratuits doit faire l'objet d'une étude particulière en raison des répercussions financières qu'elle entraîne. En ce qui concerne les abris, des études sont en cours en vue d'aménager les tunnels du métropolitain, études parvenues au stade des expériences pratiques.

Outre l'opuscule qui, malheureusement n'a pu être distribué gratuitement, mais qu'on peut se procurer pour 0 fr. 30, le préfet de police a fait réunir toutes les prescriptions essentielles dans une affiche qu'on tire en ce moment et qui sera remise à tous les propriétaires, auxquels incombera le soin de l'exposer dans leurs immeubles.

Ces déclarations sont applaudies par l'assemblée qui renvoie à la commission la proposition de M. Trochu.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Elysée

Le président de la République a reçu, hier après-midi, l'ambassadeur de France à Londres; Mme et M. Clémentel, sénateur, ancien ministre; M. Gallet, questeur du Sénat, ancien ministre; M. Calmels, président, et les membres du bureau du Conseil général de la Seine; MM. Charles Méré et Kistemaekers, président et président d'honneur de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

A la présidence du Conseil

M. Pierre Laval a conféré, hier après-midi, avec M. Marcel Régnier et les chefs de service du ministère des finances, puis avec M. Maupoil, ministre des pensions, avec lesquels il a mis au point les diverses mesures à soumettre au conseil des ministres d'aujourd'hui.

UNE DÉCLARATION DE M. PIERRE LAVAL

Par ailleurs, des bruits tendancieux ayant couru au sujet des intentions prêtées au gouvernement, le président du conseil a tenu à faire à la presse la déclaration suivante :

Je me suis mis au travail pour élaborer, avec mes collègues des mesures indispensables au salut du pays. J'entends qu'on me laisse travailler dans le calme et dans la sérénité. Toutes informations relatives aux décrets à prendre ne peuvent être que prématurées.

Je mets le public en garde contre des campagnes qui ont pour conséquence de favoriser la spéculation. Le cas échéant, je n'hésiterai pas à y mettre un terme. Le gouvernement en a d'ailleurs les moyens.

A l'heure où nous allons prendre des mesures pour la sauvegarde de notre monnaie, il faut que tous acceptent de consentir l'effort de discipline nécessaire.

Déclarations de M. Edouard Herriot

Après avoir présidé le conseil municipal de Lyon, réuni en séance de commission, M. Edouard Herriot a pris le train pour Paris, afin d'être en mesure d'assister au conseil des ministres de ce matin.

Au cours de sa séance, les élus radicaux ont examiné dans quel sens précis devra se dérouler la manifestatoin républicaine prévue pour le 14 juillet. Ils ont convenu que le défilé des organisations se fera sans pancartes, enseignes, ni drapeaux et en silence. « Dans le calme et dans l'ordre », a spécifié M. Herriot.

Celui-ci a fait, hors séance, allusion à la récente exclusion prononcée contre lui par la section lyonnaise de la Ligue des droits de l'homme. D'un ton amusé, M. Herriot a dit entre autres :

Quand je pense que ceux qui s'érigent aujourd'hui en censeurs sont des personnages à qui il a fallu que j'enseigne moi-même ce que c'est que la République et les principes dont ils prétendent se réclamer, l'incident m'invite surtout à rire. Il paraît qu'ils se sont rencontrés unanimes pour m'exclure et que je n'ai pas rencontré un seul défenseur. Cela me chagrine d'autant moins qu'il me suffit de faire appel à ma mémoire pour imaginer que j'en aurais vu plusieurs se lever, et fort chaleureux, si j'avais été présent.

Plusieurs de ses amis ont alors demandé au président Herriot de définir l'attitude que son parti sera amené à adopter dans de prochaines circonstances politiques. Le chef du parti radical socialiste s'est réservé. « On connaîtra, dit-il, mon sentiment personnel, et, même, mes intentions, mercredi, lorsque je prendrai la parole au comité exécutif. »

Une protestation du conseil d'arrondissement de Rouen

A plusieurs reprises, la salle du patronage scolaire de Rouen a été prêtée, pour des réunions, à la Ligue des droits de l'homme, qui y émit des vœux politiques, et à la Ligue internationale des combattants de la paix qui, sous le couvert d'une matinée enfantine, y donna une réunion pacifiste, puis organisa un meeting dont le but était la défense de l'objecteur de conscience René Gérin.

A la demande de son président, M. Emo, le conseil d'arrondissement de Rouen a estimé :

Qu'il était scandaleux de voir le patronage scolaire servir à la propagande abjecte qu'est l'objection dite de conscience, véritable trahison contre la nation et crime réprimé par la loi. Aussi a-t-il émis un vœu invitant les autorités chargées de surveiller le patronage scolaire à faire cesser ces errements contraires à la neutralité nécessaire et au patriotisme le plus élémentaire.

Le conseil d'arrondissement de Rouen a, d'autre part, rejeté un vœu demandant le monopole des assurances, un vœu réclamant la loi de 40 heures, mais il a adopté un vœu protestant contre le forfait obligatoire en matière de bénéfices commerciaux.

Le meeting antifasciste de Chambéry

Le meeting qui s'est tenu à Chambéry sous le patronage du « Front populaire pour la liberté » a réuni plusieurs milliers de personnes et s'est déroulé sans incident. Parmi les orateurs annoncés, seuls sont venus MM. Georges Hoog (de la Jeune République); Gosse, doyen de la faculté des sciences de Grenoble; Pringolliet, député de la Savoie; Picard, du comité central des « Intellectuels antifascistes »; Campiglia, orateur communiste; René Richard, député des Deux-Sèvres; Jules Moch, député S. F. I. O. de la Drôme; Pierre Cot, ancien ministre de l'air, député de Chambéry-sud.

Le meeting eut lieu dans un calme ordonné et se serait terminé de même si l'organisateur de la réunion, M. de La Gontrie, avocat au barreau de Chambéry, n'avait eu l'idée malencontreuse de terminer la manifestation par un défilé. Les radicaux et les éléments pondérés des spectateurs s'éclipsèrent bien vite et en grand nombre du défilé quand ils virent les éléments communistes et socialistes, qui en composaient la partie essentielle, déployer le drapeau rouge. Puis, ce fut le chant de l'*Internationale* que M. de La Gontrie s'efforça en vain d'arrêter, et les menaces classiques contre les bourgeois en défilant dans les artères principales.

Or, M. Commandeur, maire radical socialiste de Chambéry, n'avait pas donné l'autorisation de défiler. Le commissaire de police de Chambéry dressa même contravention contre MM. de La Gontrie et Morel, organisateurs de ce complément imprévu et inopportun de la manifestation. Ceux-ci dirent et montrèrent qu'ils se moquaient du maire de Chambéry (élu sur une liste qui comprenait cependant cinq S. F. I. O.), mais qui a une conception élevée de son devoir et est un administrateur remarquable.

A la suite de ces incidents, M. Commandeur vient d'adresser au préfet de la Savoie sa démission de maire par la lettre suivante :

Monsieur le préfet,

Vous aviez pris un arrêté interdisant tout cortège sans autorisation préalable. Jusqu'ici, cet arrêté avait été observé. Or, hier, malgré les sommations du commissaire de police, le Front populaire organisait un défilé au départ du stade municipal de Chambéry, défilé dont prit la direction le député de la circonscription. Le commissaire de police, par prudence, n'alla pas jusqu'à employer la force. Je lui ai donné l'ordre de dresser procès-verbal.

Cette bravade est aussi inutile qu'intempestive. Elle a prouvé deux choses : que ceux qui prétendent se dresser contre une dictature fasciste éventuelle donnent d'eux-mêmes et délibérément l'exemple du mépris de la légalité.

Dans ces conditions, l'autorité municipale devient inopérante. Je ne veux pas être un maire fasciste mais je ne veux pas jouer un rôle de dupe.

Je vous donne donc, dès maintenant, et irrévocablement, ma démission de maire et de conseiller municipal et je demande au premier adjoint d'assurer, dès à présent, les fonctions de maire.

Au conseil de la fédération socialiste de la Seine (S.F.I.O.)

Le conseil de la fédération de la Seine du parti socialiste (S.F.I.O.) s'est réuni hier soir à la Maison de la Mutualité.

Après lecture d'un rapport de M. Zyromski, l'assemblée a entendu une vingtaine d'orateurs qui ont présenté des observations à propos des élections municipales et cantonales, surtout en ce qui concerne la façon dont a été appliquée la politique d'unité d'action et de front populaire.

M. Perigaud s'est étonné que les gauches, au Conseil général aient mieux aimé porter comme candidat à la présidence M. Calmels plutôt que M. Paul Rivet. On a insinué que ce dernier n'avait pas été choisi parce qu'il aurait refusé d'approuver la déclaration faite par M. Staline à propos de la défense nationale en France. M. Jardel, député de Paris, a protesté contre l'élection de M. Levillain, grâce aux votes du front populaire, à la vice-présidence du Conseil général.

M. Molinier, redoutant que la polémique de collaboration de classe du front populaire conduise à la participation ministérielle, a regretté l'adhésion de la S. F. I. O. au « rassemblement » du 14 juillet.

M. Beaurepaire a demandé qu'il soit licite de parler contre la défense nationale dans les réunions de propagande. M. Lagorgette a souhaité que le nécessaire soit fait pour que la politique de la majorité de la fédération de la Seine s'accorde avec celle de la majorité du parti socialiste et que le statut des jeunesses socialistes soit enfin précisé.

Le bureau fédéral a enfin proposé l'ordre du jour suivant :

Le conseil de la fédération socialiste de la Seine approuve les déclarations du camarade Zyromski et l'action du bureau de la fédération depuis le dernier conseil fédéral.

Cet ordre du jour a été adopté par 3,013 mandats contre 236. Il y a eu 1,336 mandats d'abstention.

Opérations des caisses d'épargne

Voici les résultats, parvenus du 16 au 30 juin, des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations.

Dépôts de fonds	64,276,715 35
Retraits de fonds	182,321,899 96
Excédents de retraits	118,045,184 61

En conséquence, l'excédent de dépôt du 1er janvier au 30 juin est ramené à 404 millions 538,963 fr. 31.

Au cours du mois de juin, il a été acheté en Bourse, pour le compte des caisses, des rentes pour 177,439,421 francs. Les plus gros achats ont eu lieu le 12 juin (32,871,673 francs), le 4 juin (22,831,035 francs), et le 11 juin (17,482,081); les plus faibles le 5 juin (35,282 francs) et le 6 juin (31,207 francs).

Légion d'honneur

Ministère de l'intérieur

Sont promu ou nommé :

Officier

M. Taton-Vassal, ancien conseiller général, maire de Saint-Mihiel (Meuse).

Chevalier

M. Bertrand, maire de Royat (Puy-de-Dôme).

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'élection municipale du quartier Croulebarbe

Mis en cause par un communiqué de l'Alliance démocratique, que le *Temps* a publié, aux Dernières nouvelles, le 9 juin 1935, Me Weinstock, avocat à la cour, qui était absent de Paris à cette date, adresse au directeur du *Temps* une lettre dans laquelle il rappelle qu'il y a quelques années, l'Alliance « parti de cadres sans troupes, était sur le point de disparaître ». Il rappelle que « des jeunes, ayant à leur tête des hommes comme MM. P.-E. Flandin et de Fels » firent triompher au sein de l'Alliance démocratique le principe de l'union des partis du centre.

M. Weinstock déclare ensuite :

Au-dessus des étiquettes, il y a les hommes et leur action. C'est ainsi que j'ai été amené à être candidat du « Comité d'action municipale et de concentration républicaine » du 13e arrondissement (quartier Croulebarbe) contre un homme qui, investi par l'Alliance, ne devait pas, et c'était l'une des raisons essentielles de ma candidature, y défendre les idées centristes de notre parti.

Après le premier tour, il apparut qu'une majorité républicaine, contre le communisme et contre le fascisme, pouvait se dégager par l'union de tous les candidats dont les partis s'opposent à la droite et à la gauche marxiste.

Désemparé par une série de manœuvres, par son manque d'habitude de l'élection triangulaire, le corps électoral n'a pas ratifié notre tentative et certains hommes du centre ont voté pour le communiste par crainte de l'homme de droite, comme d'autres ont voté pour le fasciste par crainte du communiste.

Et alors, la question qui se pose est celle de savoir si j'ai commis une faute à l'égard de mon parti en défendant sa doctrine jusqu'au bout, même contre ceux qui, ayant la confiance des dirigeants du parti, en profitaient pour l'entraîner vers une destinée qui n'est pas la sienne. Evidemment pas.

Ai-je, ce faisant, favorisé le communiste? En fait, je ne le crois pas. En principe, cela est possible, mais en d'autres circonstances, le programme de l'Alliance a pu favoriser la droite. En abandonnant notre programme, nous sommes obligés pour battre le communisme, de nous rallier au « fascisme » et pour battre le « fascisme », de nous rallier au Front commun. C'est une question de tempérament. Il est donc nécessaire d'habituer l'électeur à choisir non pas entre deux courants d'opinions, mais entre trois et ce, quitte à favoriser tantôt la droite, tantôt la gauche.

M. Weinstock conclut que si l'Alliance démocratique a peur d'une idée hardie, elle se trouvera rejetée vers la droite et ne pourra plus favoriser le centrisme.

Conseils généraux

ARDÈCHE. — *Canton de Coucouron.* — Ont obtenu : M. Eyraud, Union nationale républicaine, 606 voix, *élu* ; M. Hilaire, candidat des gauches, 595 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Eyraud dont l'élection avait été invalidée par le Conseil d'Etat.

L'élection de M. Eyraud assure la majorité aux élus de l'Union nationale républicaine ardéchoise au sein du conseil général.

CONGRÈS ET RÉUNIONS

Les anciens combattants allemands en France

A PARIS

Au cours de la première réunion organisée hier par la Fédération interalliée des anciens combattants (F.I.D.A.C.) entre les délégués des onze nations alliées et ceux des anciens combattants allemands, il est apparu que tous les participants désiraient contribuer à maintenir la paix dans le monde. Dans la conversation sont intervenus MM. Marcel Héraud (France); Alphonse Kerkhofs (Belgique); James L. McCann (Etats-Unis); le colonel George Crosfield (Grande-Bretagne) ; le prince G. Ruffo di Baranello (Italie); M. Ruy Shirley Pereira (Portugal); le général Roman Gorecki (Pologne); MM. Georges Rivollet (France), et Hans Oberlindober (Allemagne).

Une commission de rédaction a été nommée. Elle a rédigé un communiqué dans lequel on lit, à propos de la première réunion :

M. Jean Desbons, président de la F. I. D. A. C. a prononcé un discours d'ouverture en souhaitant la bienvenue à tous les délégués et en insistant sur l'importance du fait que c'est pour la première fois que l'ensemble des anciens combattants des pays ex-alliés rencontrent les représentants qualifiés de tous les anciens combattants allemands.

A VICHY

Après son arrêt à Lyon, que nous avons relaté aux Dernières nouvelles, la caravane d'anciens combattants allemands blessés du poumon est arrivée à Vichy avec les vingt anciens combattants français, dans la soirée d'hier.

Les anciens combattants ont été reçus par M. Meunier, secrétaire de la section de Vichy des blessés du poumon, les présidents des sections de l'Union nationale des anciens combattants et de l'Union fédérale des anciens combattants, le maire et plusieurs adjoints.

Au dîner, offert par la fédération des blessés du poumon, qui a suivi la réception, des allocutions empreintes de la plus grande camaraderie ont été prononcées par MM. Gallay, Depatine, le docteur Raimond, ancien combattant, représentant le maire de Vichy, et Fritz, lieutenant de réserve du 120e régiment d'infanterie allemand.

Le Décor de la vie

EN ANJOU

Je ne crois pas que la procession du Sacre, qui m'avait attiré le jour de la Fête-Dieu à Angers, corresponde à l'idée que s'en font quelques Angevins, et non des moindres; mais ils sont les premiers, sans vouloir l'avouer, à regretter le temps où cette procession, presque aussi belle que celle de la semaine sainte à Séville, justifiait leurs panégyriques. On connaît le décor dans lequel se déroule cette sorte de Panathénée catholique. Il existe encore, bien qu'endommagé en ces dernières années par l'indifférence de nos contemporains pour les monuments anciens aussi bien que pour les formes de l'architecture nouvelle : c'est la cathédrale juchée au sommet de la colline, sa voûte de pur style Plantagenet, son déambulatoire de vieilles rues qu'encadrent quelques maisons à pans de bois, puis le pont sur la Maine, d'où l'on a une vue sur Angers analogue aux vues panoramiques des miniatures, enfin le reposoir architectural où la procession tout entière vient s'agenouiller sous la bénédiction épiscopal. Ce jour-là, les « portants » de pierre s'animent du claquement des oriflammes dans le soleil de juin, s'enluminent des tentures, voire même des tapisseries disposées à même sur le tuffeau blanc ou le moellon schisteux des murailles. Un concours de peuple, venu des environs, se presse sur le parcours du cortège dont la laideur attendrirait Francis Jammes, qui y verrait sans doute une preuve de la sincérité du sentiment religieux. Mais celui pour qui le monde extérieur existe ne peut s'empêcher de regretter, ici comme ailleurs, une déperdition du goût public beaucoup plus révélatrice du désarroi de notre époque que l'avilissement de l'architecture. De ce point de vue, la fête du Sacre, à Angers, est un cas typique.

A qui la faute ? En premier lieu, aux susceptibilités excessives de la politique, qui ont privé ces cérémonies de ce qui leur donnait plus d'ampleur décorative, comme le défilé de l'armée; en second lieu, au mépris de l'esthétique qui a été tenue pour suspecte en raison du raffinement et de la culture qu'elle suppose; en troisième lieu, aux mauvaises habitudes qu'on a prises peu à peu, sous prétexte de commémorer la prise de la Bastille, au formulaire qui s'est peu à peu dégagé de la fête dite du 14 Juillet et dont la vulgarité, monotone, dépourvue de toute imagination, stéréotypée par toutes les communes de France, a fini par influencer les autres fêtes; enfin, à un clergé insuffisamment informé des choses de l'art, et qui laisse peu à peu dégrader le caractère des anniversaires du calendrier comme il laisse envahir les plus belles nefs par une mauvaise imagerie. Si j'en avais le loisir, j'écrirais un essai sur cette décadence. Mais revenons à Angers.

Mon ami Marc Leclerc, le poète de *la Passion de notre frère le Poilu*, ce chef-d'œuvre de la littérature de guerre, l'auteur de *l'Enterrement du père Tauguourdeau*, des *Rimiaux* d'Anjou, de l'*Anthologie du Sacavin* et autres livres aussi savoureux, commentateur des poèmes de Joachim du Bellay qu'il préfère, quant à lui, à ceux de Ronsard, m'avait placé, pour bien observer la procession, à l'angle d'une vieille maison du quinzième siècle, dans une rue qui dévale le long de la cathédrale. De là je voyais déboucher à l'angle de l'église les différentes figurations; elles se présentaient à moi de haut en bas, avec l'effet de surprise que donnent toujours les êtres surgissant à un détour du chemin. Il y eut quelques beaux moments. Celui où apparurent les quinze ordres de religieuses, frôlant le pavé de leurs sandales, égrenant leurs chapelets, visage baissé sous la cornette, fut véritablement un reposoir de silence dans le vacarme carnavalesque des clairons et des fanfares de patronages, une oasis de paix dans le désert du monde, un peuplement soudain de vérités spirituelles, la résurrection médiévale, d'une humanité contemporaine de la cathédrale. Un autre moment de qualité fut l'apparition de la maîtrise chantant *a capella*, et celle du clergé en surplis blancs et robes rouges, avec le point central du dais d'or à panaches blancs. Mais comme pour expier ce reliquat de beauté, que de gymnastes bombant le torse, que de clairons à déchirer les oreilles, que de fanfares jouant faux, que de laideur à laquelle les professeurs de l'institut catholique, en toque et en toge, ne dédaignèrent point de collaborer!

Le chanoine Urseau, qui est aussi le savant et délicat conservateur de l'admirable musée des tapisseries sis dans l'ancien palais de l'évêché, doit subir cette pompe dont il est, par charge, l'ordonnateur annuel. Cet homme de goût et de piété ne peut que regretter ce déploiement vulgaire de sociétés locales, cette absence de cavaliers, cette abstention des corporations qui défilaient naguère en portant à bras leurs chefs-d'œuvre et leurs grandes bannières de soie. La religion, non plus que le régime politique, n'ont rien à gagner à ces défaites volontaires ou inconscientes, à ces reculs de la sensibilité, à ce mépris des personnages en situation pour les artistes capables de recréer, avec des touches neuves, l'ordonnance des siècles passés.

Pour me consoler de ma déception, Marc Leclerc et le bon relieur Bruel, un des maîtres en cet art qui consiste à entourer d'un bel étui la poésie et la prose qui font à la fois la joie et l'anxiété de notre vie, m'entraînèrent au château des ducs d'Anjou, cette massive Bastille flanquée de tours rondes auxquelles les murailles schisteuses, appareillées en bandes horizontales, donnent l'aspect de tonneaux cerclés de fer. Du parapet on a une belle vue plongeante sur les courtils qu'on a eu l'heureuse idée de planter au fond des douves mises à sec. De la promenade ombragée du Bout-du-Monde, qui longe les fossés, on découvre, ainsi qu'en

FEUILLETON DU *Temps*
DU 3 JUILLET 1935

LA MUSIQUE

A L'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS : Jugement du concours de Rome pour la composition musicale, « le Château endormi », scène lyrique de M. Bernard Simandre, musique de MM. René Challan, Pierre Maillard-Verger, Marcel Stern, Félicien Wolff, Gaston Litaize et Pierre Lantier.

AUX BOUFFES-PARISIENS : Concours de jeunes premières et jeunes premiers d'opérette.

Au cours des dernières années, les concours de Rome pour la composition musicale avaient singulièrement gagné en intérêt. On observait dans la plupart des cantates présentées esprit de renouvellement, technique détendue, loyauté juvénile, variété de procédés, intelligence des situations données. A côté des candidats favorisés qui parvenaient aux récompenses suprêmes apparaissaient des artistes d'imagination et d'originalité comme MM. Olivier Messien ou Marcel Mirouze. L'an passé subsistait encore un groupe de quatre concurrents de belle envergure. Je veux parler de Mlle Henriette Roget, MM. Jean Hubeau, Pierre Auclert et Henri Challan, qui, malgré leurs mérites très réels, n'avaient pas été poussés par l'Institut au premier rang. Animés de fierté ou blessés par l'injustice qui leur était faite, ils n'ont pas participé aux épreuves récentes. S'ils s'étaient mesurés avec les compétiteurs qui se sont produits il y a trois jours, ils eussent certainement surclassé, dominé leurs émules, aujourd'hui comblés d'honneurs.

L'absence de jouteurs de la qualité signalée plus haut a été rudement ressentie pendant toute la séance qui s'est déroulée samedi. Il faut revenir très loin en arrière pour découvrir un concours de Rome pour la composition musicale aussi banal et aride. Après l'audition des cantates, on pensait généralement que le premier grand-prix ne serait pas décerné. Aucun des six candidats en présence ne sortait des chemins depuis longtemps battus. Aucun ne laissait deviner une distinction native ni un tempérament individuel. Aucun n'avait même traité le sujet proposé avec le relief ni avec la couleur nécessaires dans la circonstance. Aucun de ces jeunes hommes n'a su chanter avec la flamme amoureuse voulue « Je vous adore ». Aucun n'a pu dépeindre la joie sereine ni le bonheur mystérieux qu'éprouve le Prince charmant quand il s'écrie, à la conclusion de l'ouvrage : « Mon Paradis est retrouvé! »

Il s'agissait, une fois de plus, de mettre en musique *la Belle au bois dormant*. Pour écrire le livret du *Château endormi*, M. Bernard Simandre s'est inspiré, non sans humour, du conte de Charles Perrault. Il nous redit, à sa façon, la fameuse aventure du Prince charmant.

Par une belle matinée de printemps, le Prince charmant est parti pour la chasse. Il s'est égaré dans la forêt. En essayant de retrouver son chemin, il arrive devant le château de la Belle au bois dormant. Les denses broussailles qui défendent l'entrée du palais, comme les flammes de *Siegfried*, se sont écartées par miracle pour le laisser passer. Le Prince s'introduit dans la cour d'honneur. Il voit avec stupéfaction les officiers et les gardes assoupis depuis un siècle. Il crie, sonne du cor, secoue brutalement les dormeurs. Personne ne remue. Est-il en présence des « marionnettes de Gargantua »? Ou bien ces militaires sont-ils morts? Mais non, ils ont tous les feux de la vie. Le Prince n'en peut supporter davantage. Il croit qu'on se moque de lui. Il menace de représailles les soudards immobiles et muets. Il va proclamer fièrement ses titres, lorsque la fée, tout à coup surgie, prononce doucement son nom. Le jeune seigneur se calme et s'excuse. La fée lui apprend que d'un simple regard il pourra tirer de son sommeil séculaire une princesse non pareille et âgée de seize ans. (Etait-il donc inconvenant de ranimer l'insensible jeune fille par un baiser, comme dans le conte de Perrault?)

Le prince se précipite dans les appartements. Il ouvre la chambre de la Belle au bois dormant et demeure en extase à la porte. La princesse, habillée d'une robe de satin, repose toujours sur son lit de parade. A l'apparition du Prince charmant, elle tressaille, bat des paupières, bâille, se dresse sur sa couche, se contemple dans un miroir. Les souvenirs remontent en foule dans sa mémoire. Peut-être mécontente de n'avoir dormi que cent ans, elle gémit : « Déjà ! Comme la nuit fut brève... » Elle quitte son lit, tire les rideaux, ouvre la fenêtre. Les habitants du château, ressuscités, grouillent et s'ébattent. Le prince se jette aux genoux de la princesse et lui déclare sa flamme. La jeune fille se détourne. Elle regrette son immense rêve interrompu. Désespéré par l'indifférente, le prince tire son couteau de chasse et veut s'en frapper. « Mourons ensemble », dit la princesse. La fée reparaît à temps pour arrêter ces sombres projets. Elle sermonne tendrement les jeunes gens, les rapproche l'un de l'autre et s'éclipse. La princesse n'a plus qu'à tomber dans les bras du Prince charmant.

Pour orner musicalement cette légende enfantine et précieuse, il fallait reprendre, dans un féerique décor sonore, les chansons populaires d'autrefois, en ressaisir la fleur et le parfum. Il était essentiel de créer une atmosphère de poésie naïve, d'ingénuité enchantée, d'allégresse et d'enjouement.

M. René Challan, auquel a été concédé le premier grand-prix, n'a nullement tenu compte de la nature de l'argument de M. Bernard Simandre. Par sa souplesse et son habileté de conformiste, il a su se concilier les bonnes grâces des jurés de l'Institut. Il a usé savamment des artifices que les triomphateurs avisés de ces épreuves mettent ordinairement en œuvre. C'est ainsi qu'il a été seul à faire du Prince charmant un baryton et qu'il a ingénieusement ménagé l'entrée de la fée. Le Prince charmant transformé en baryton d'opéra ? Voilà qui ne répondait en rien au sens du poème. Le librettiste avait au contraire fourni l'occasion à un musicien perspicace de faire du Prince charmant un travesti.

M. René Challan, qui est élève de MM. Henri Büsser, Noël Gallon et Jean Gallon, a improvisé vivement sa cantate. On ne distingue aucun plan, aucun souci de la construction dans son ouvrage. Le prélude, très modal, rappelle curieusement *le Tombeau de Couperin*, de M. Maurice Ravel. Le prince psalmodie, comme Pelléas, le début de son monologue. Il continue de chanter tristement quand il dit : « En ce manoir, Gargantua oublia ses marionnettes. » Pourtant, le héros de Rabelais était un fort joyeux luron. Plus loin, le Prince charmant s'exprime encore comme Pelléas dans la première scène du quatrième acte du chef-d'œuvre de Claude Debussy. Grande vocalise pour la fée, qui nous fait entendre sa sarabande. La magicienne nous régale de vocalises qui s'apparentent à celles de la Reine de la nuit, dans *la Flûte enchantée*, et, surtout, à celles de l'air des clochettes, dans *Lakmé*. Suivent l'air de la princesse, en *mi* bémol, et un trio assez plat. Les oiseaux s'égosillent et, pour finir, tintent les carillons qui nous annoncent le mariage de la Belle au bois dormant et du Prince charmant. L'inspiration est faible. Les personnages n'ont pas été posés avec leurs vrais caractères. L'ouvrage est pavé de réminiscences.

Le rôle de la fée est surchargé de vocalises qui montent jusqu'au contre-*ré* et sont très difficiles à traduire. Seule, Mme Ritter-Ciampi était capable de tenir le rôle avec une maîtrise aussi consommée. La grande cantatrice apporte avec elle l'influence des astres heureux. Voici plusieurs fois qu'elle fait triompher aux concours de Rome les candidats dont elle est l'interprète généreuse. Mlle Solange Renaux était aussi délicieuse à voir qu'à entendre dans le rôle de la princesse. M. Martial Singher campait avec force le rôle du barytonnant Prince charmant. Au piano : Mlle Gisèle Kuhn et Mme Henri Challan.

M. Pierre Maillard-Verger, élève de Paul Dukas et de MM. Noël Gallon et Jean Gallon, a obtenu le premier second grand-prix. Fin lettré, il a parfaitement compris comment on devait envisager le commentaire musical du *Château endormi*. Son court prélude et son début monodique sont bien dans la teinte des vieilles légendes racontées par « Ma Mère l'Oye ». Grands accords assourdis pour la sonnerie du cor. Le prince est cavalier fringant et homme d'esprit. Il s'amuse fort en comparant les soldats plongés dans le sommeil aux « marionnettes de Gargantua ». La fée est devenue une fée des bois et des fontaines, légère, taquine et fantasque comme un lutin. La romance de la princesse emprunte quelque chose à la chanson populaire : « Nous n'irons plus au bois. » De-ci de-là, traînent les souvenirs de Claude Debussy et de Gabriel Fauré. La conclusion est très apaisée et rappelle classiquement le début.

En résumé, une cantate souple, vivante, d'une jolie écriture, parfaitement édifiée et encadrée. S'il était absolument indispensable d'accorder le premier grand-prix — et je n'en voyais pas la nécessité, — M. Maillard-Verger était plus désigné pour le rameau d'or que M. René Challan. Mme Turba-Rabier chantait le rôle de la princesse avec un soprano lumineux et subtilement conduit. Mlle Germaine Cernay et M. Georges Cathelat lui donnaient la réplique en artistes de style et de foi. Au piano : l'auteur et Mlle Simone Féjard.

M. Marcel Stern, élève de MM. Henri Büsser, Georges Caussade et André Bloch, a remporté le deuxième second grand-prix. Tout de même que M. Maillard-Verger, il s'est fait une idée exacte du poème fabuleux, puéril et riant de M. Bernard Simandre. Son prélude en *mi* mineur, très attachant, dénote de l'intelligence, une personnalité. Le monologue du prince est débité à découvert. Le passage des « marionnettes de Gargantua » est d'une complète réussite. Après l'air de la fée charitable, on remarque un changement de ton cherché et trouvé pour l'air de la princesse, puis un menuet d'une facilité brillante.

Il y a une certaine verve courante, une fantaisie appuyée dans cette cantate d'une conclusion aimable. La déclamation mélodique évoque le Debussy des *Ariettes oubliées*. La comédie lyrique a été ébauchée avec des indications justes. M. René Hérent nous offrait l'image d'un prince badin et jovial. Mlles Paulette Nathan et Renée Mahé étaient ses rayonnantes partenaires. Au piano : M. Victor Serventi et Mlle Josette Grillon.

M. Félicien Wolff, élève de Paul Dukas et de M. Noël Gallon, s'est placé à un autre point de vue. Il a pris au grand sérieux le conte bleu. Après M. Maillard-Verger, il a seul révélé des qualités de construction. Assujetti aux bons principes, il a commencé et fini dans le même ton d'*ut* majeur. Il a même tenté de développer symphoniquement ses thèmes : thème de la fée en 6/8 et très contrapunctique, thème martial et chevauchant du prince, thème aérien de la princesse, qui sommeille sur un rythme de berceuse. Le prince ressemble à Pelléas particulièrement pendant le récit du début. Les oiseaux chantent dans l'atmosphère des « Murmures de la forêt » de *Siegfried*. Peu de diversité dans les dessins d'accompagnement. Le musicien est trop confiant à la tradition. Mais il donne des espérances et on peut lui faire crédit. Son écriture vocale, tendue à l'aigu, est trop accélérée. Mlle Ninon Guérald, qui possède une technique hors ligne, s'en est tirée avec avantage. Mlle Drouhot a délicatement murmuré le rôle de la princesse. M. Maurice Prigent ténorisait avec goût. Au piano : Mlle France Ellegaard et M. Tony Aubin.

Il convient de féliciter M. Gaston Litaize pour le magnifique effort qu'il a accompli. Il est musicien aveugle et pauvre. Il tient l'orgue dans une église de banlieue. Pendant son séjour en loge, il a été paternellement remplacé par son maître, M. Henri Büsser. Il est, en effet, élève de MM. Henri Büsser et Georges Caussade. On imagine tout ce que sa cantate représente de volonté et de courage. Je ne veux apprécier que l'excellente qualité musicale et la copieuse substance de son œuvre. Mlle Marie-Thérèse Gauley a mis au service du compositeur aveugle toutes les ressources de son art exquis et de sa voix pure. Mme Doniau-Blanc était une fée imposante. M. Jobin a lancé vaillamment le *si* aigu de la fin. Au piano : Mlles Renée Staelenberg et Geneviève Reix.

M. Pierre Lantier, élève de MM. Henri Büsser, Georges Caussade et André Bloch, semble connaître à fond son métier. Il a établi son début sur de grands accords debussystes et a jeté l'appel du cor sur une gamme par tons entiers. Le motif du prince affecte un rythme de chevauchée. Pour les « marionnettes de Gargantua » le musicien, mieux inspiré que ses camarades, a fait malicieusement tinter les flacons du buveur rabelaisien. La romance de la princesse est d'une attrayante nuance archaïque. M. Lantier n'oublie pas que la Belle au bois dormant sommeille depuis un siècle. Mais il est inutilement emphatique et il abuse des trémolos. Mmes Renaudin et Schenneberg ont accentué énergiquement les physionomies de la princesse et de la fée. M. Le Clézio s'est acquitté avec élégance du rôle du Prince charmant. Au piano : Mlles Simone Petit et Melin.

Au lieu de gagner en largeur d'idées, ces maîtres et serviteurs d'une bonne cause sont rentrés dans la fausse voie, retombés dans l'ornière. Ils sont restés en arrière. Ils se font honneur de réparer les vieux moules admis par Ambroise Thomas et Léo Delibes. Faute de concurrents nettement supérieurs, on était bien embarrassé pour décerner la palme et assigner leur vrai rang aux candidats. On avait l'impression que l'illustre aréopage de l'Institut avait été dérangé en vain, que nous n'étions plus dans le centre réel de l'activité musicale. On était frappé de la différence entre le concours de Rome de cette année et celui de l'année dernière. Des cinq candidats de l'an passé, un seul — le moins notable — s'était représenté devant le jury de l'Académie des beaux-arts. On l'a récompensé pour son zèle plus que pour ses dons et pour ses talents d'ordonnance. Les quatre candidats qui se sont dérobés eussent donné coup sur coup un tout autre éclat à l'épreuve.

Nous sommes dans la période des concours : concours de Rome, concours du Conservatoire, que j'étudierai avec détail dans les prochains feuilletons. Après le succès du concours de ténors, MM. Albert Willemetz et Louis Meucci ont organisé au théâtre des Bouffes-Parisiens un concours de jeunes premières et de jeunes premiers d'opérette. Le premier prix n'a pu être accordé. Mlles Karquel, Rosane et Gaudart, dont la plastique ne laisse rien à désirer, ont conquis trois seconds prix. Elles ont été engagées sur l'heure par l'Association des directeurs de théâtres. Le premier accessit est allé à Mlle Liébaut, les mentions à Mlles Bagard et Saint-Arnaud. Les hommes ont été moins heureusement partagés. Aucun d'entre eux n'a pu décrocher un prix. Ils ont dû se contenter d'accessits. Ces pittoresques et captivantes épreuves étaient présidées avec autant d'esprit que d'équité par M. Albert Willemetz. On était descendu des hauteurs de l'Académie des beaux-arts.

HENRY MALHERBE.